



Champ professionnel agricole : Miser sur la polyvalence ou la spécialisation ?

Loïc Bardet

07.12.2018

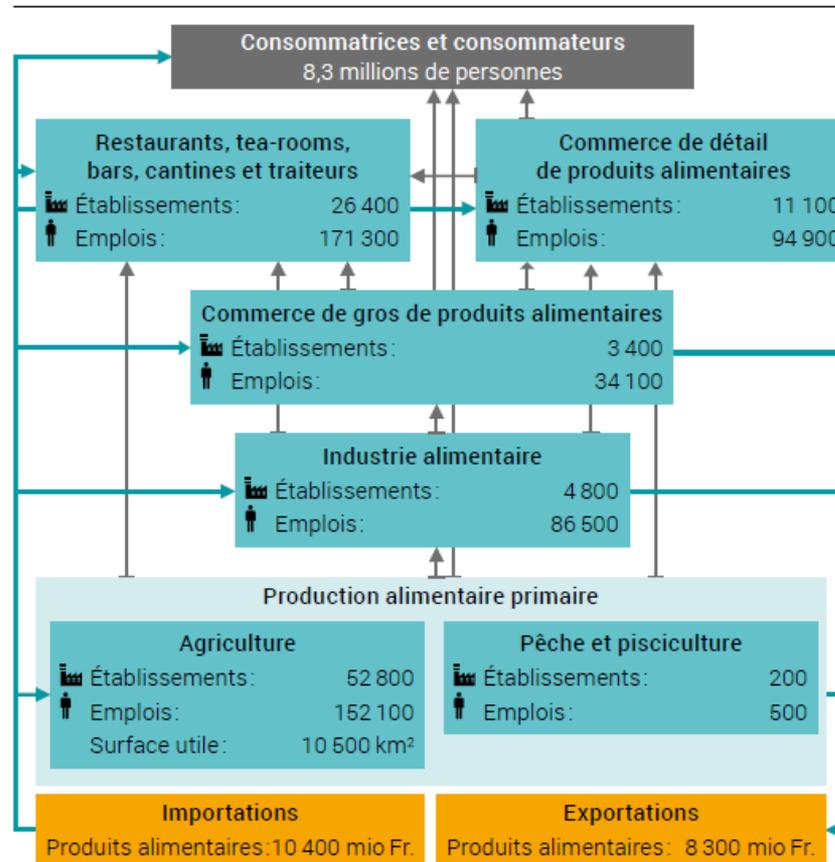


Thèmes abordés

1. Chiffres-clés de l'agriculture
2. Actualités agricoles
3. Présentation de l'OrTra AgriAliForm
4. Chiffres-clés formation professionnelle
5. Evaluation et révision partielle de la formation initiale
6. Réflexions révision totale
7. Questions

1. Chiffres-clés de l'agriculture (I)

La filière agroalimentaire en Suisse, en 2015¹



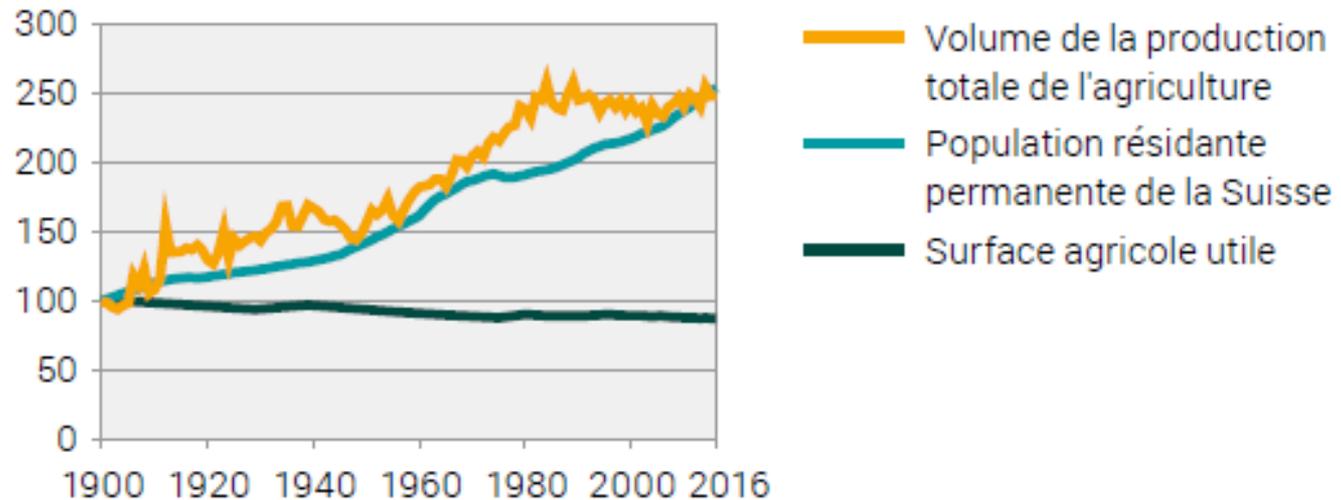
— Flux d'aliments intérieurs — Flux d'aliments avec le reste du monde

¹ Établissements et emplois, 2015: provisoire

1. Chiffres-clés de l'agriculture (II)

Population et agriculture

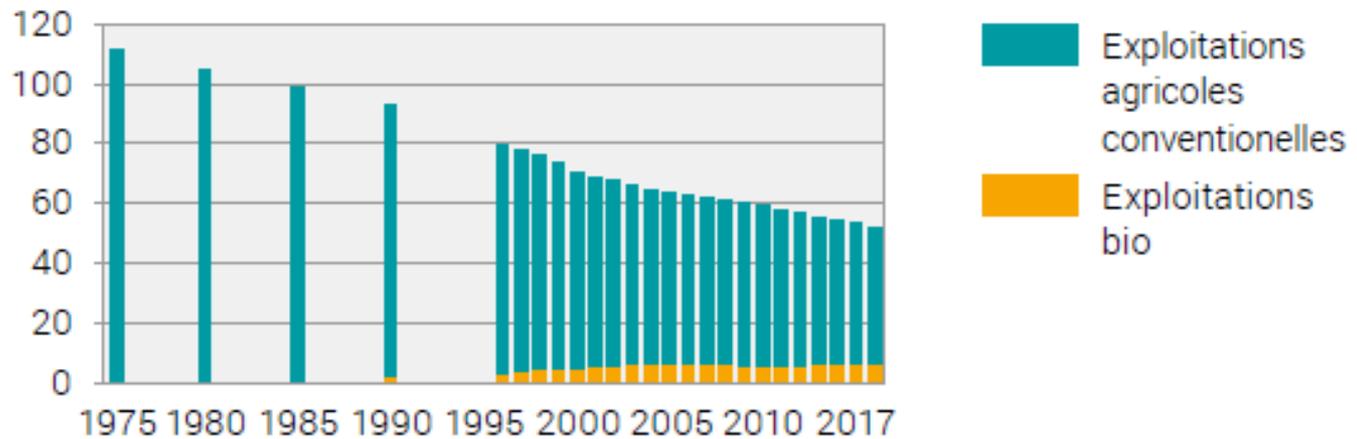
Indice 1900=100



1. Chiffres-clés de l'agriculture (III)

Exploitations agricoles

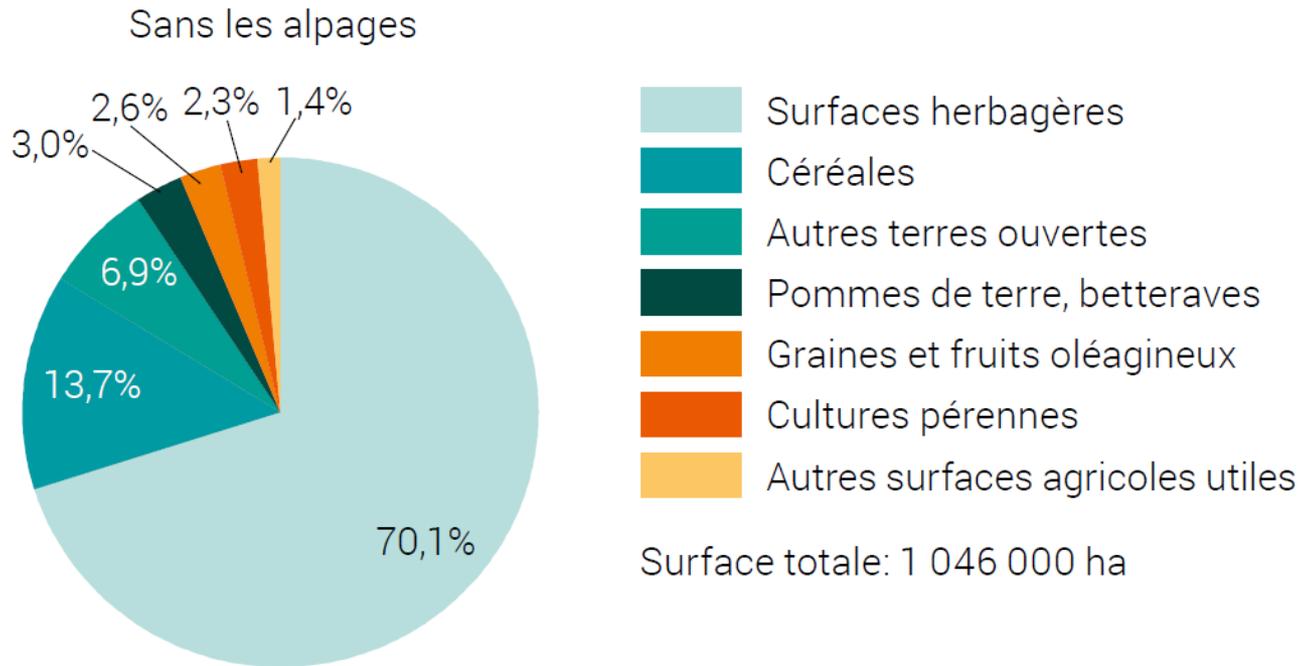
En milliers d'exploitations agricoles



toutes les données selon la définition de l'exploitation agricole actuellement en vigueur

1. Chiffres-clés de l'agriculture (IV)

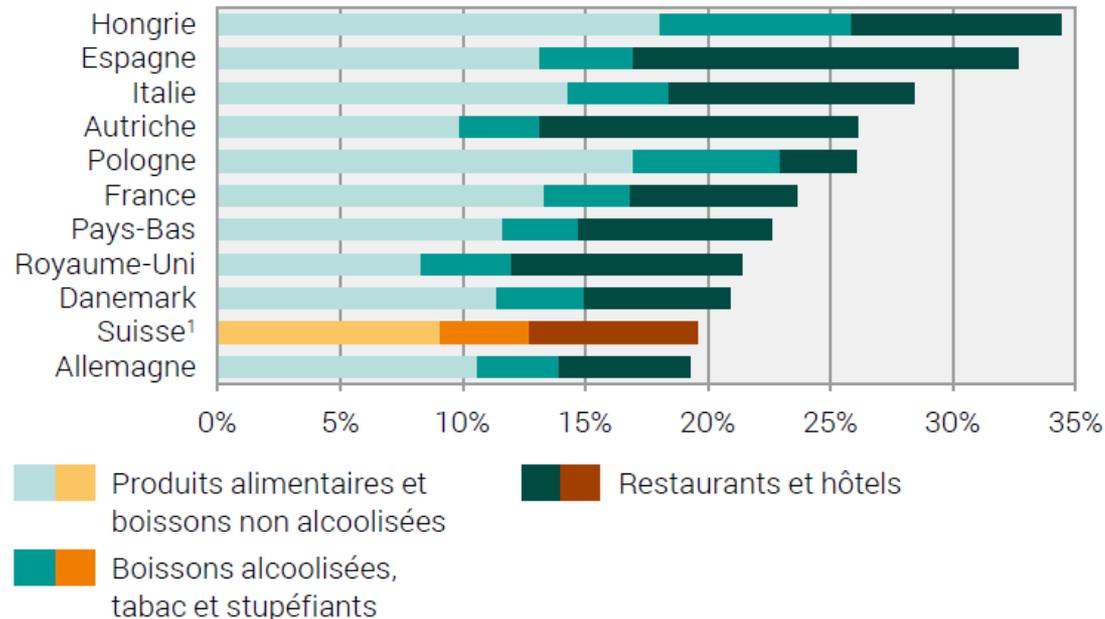
Utilisation de la surface agricole utile, en 2017



1. Chiffres-clés de l'agriculture (V)

Dépenses des ménages pour l'alimentation, la restauration et l'hôtellerie, en 2015

En % des dépenses totales de consommation finale des ménages

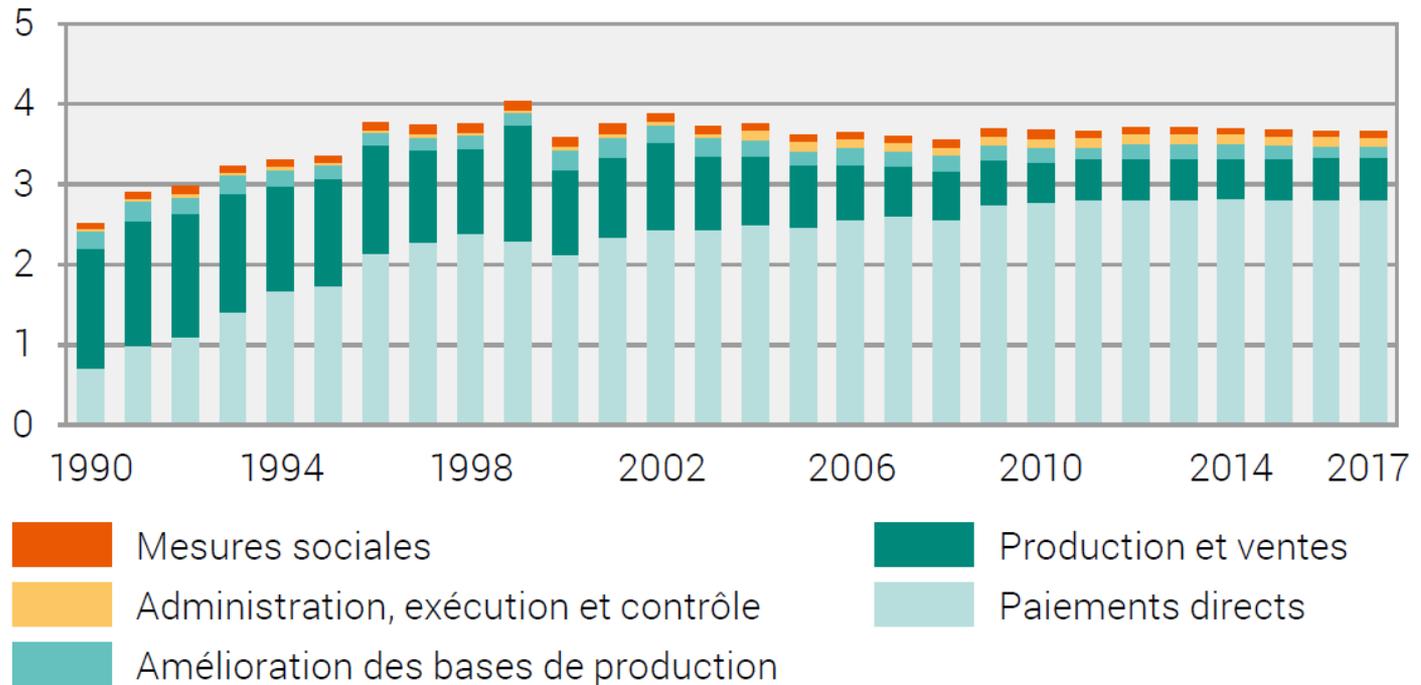


¹ provisoire

1. Chiffres-clés de l'agriculture (V)

Dépenses fédérales pour l'agriculture et l'alimentation

En milliards de francs



1. Chiffres-clés de l'agriculture (VI)





2. Actualités agricoles (I)

In mio CHF		2017	2022		
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement	Contribution de base	814	150 à 250	Contribution par exploitation	Contribution à la sécurité de l'approvisionnement
	Contribution pour la production dans des conditions difficiles	160	525 à 625	Contribution selon la zone	
	Contribution pour les terres ouvertes et les cultures pérennes	112	170	Contribution pour les terres ouvertes et les cultures pérennes	
	Total	1086	950	Total	
Contribution au paysage cultivé	Contribution au maintien d'un paysage ouvert	140			Contribution au paysage cultivé
	Contr. surfaces en pente	125	136	Contr. surfaces en pente	
	Contr. surface en forte pente	11			
	Contribution pour surfaces viticoles en pente	12	12	Contribution pour surfaces viticoles en pente	
	Contribution d'alpage	109	109	Contribution d'alpage	
	Contribution d'estivage	125	125	Contribution d'estivage	
	Total	523	382	Total	
Somme		1609	1332	Somme	



2. Actualités agricoles (II)

Aperçu des conditions et limitations pour l'obtention de paiements directs	
PA 14-17 (actuellement)	PA 22+ (nouveau)
<ul style="list-style-type: none"> • exploitations paysannes cultivant le sol ; • prestations écologiques requises ; • respect des dispositions légales pertinentes pour l'agriculture en matière de protection des eaux, de l'environnement et des animaux ; • formation professionnelle agricole ; • âge limite 65 ans ; • charge de travail minimale 0,20 UMOS ; • au moins 50 % du travail effectué par la main-d'œuvre de l'exploitation ; • au maximum 70 000 fr. / UMOS ; • échelonnement de la contribution de base pour la sécurité de l'approvisionnement ; • contribution aux surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I pour 50 % de la SAU au maximum (régulé dans l'ordonnance) ; • limites de revenus et de fortune pour l'octroi des contributions de transition. 	<ul style="list-style-type: none"> • exploitations paysannes cultivant le sol ; • protection sociale personnelle appropriée pour le conjoint qui collabore à l'exploitation ; • prestations écologiques requises (modifiées) ; • respect des dispositions légales pertinentes pour l'agriculture en matière de protection des eaux, de l'environnement et des animaux ainsi que des dispositions de la LPN ; • formation professionnelle agricole (nouveau : au minimum niveau brevet pour les nouveaux exploitants) ; • limite d'âge 65 ans ; • charge de travail minimale 0,20 UMOS ; • au moins 50 % du travail effectué par la main-d'œuvre de l'exploitation ; • possibilité de plafonner le montant total des contributions par exploitation ou le montant par exploitation et type de contribution.

2. Actualités agricoles (III)





2. Plan d'action national : Produits phytosanitaires

- Adopté le 6 septembre 2017 par le Conseil fédéral
- Quatre axes sont définis :
 - Réduction ciblée des risques actuels
 - Utilisation des possibilités de réduction de l'utilisation et des émissions de phytosanitaires
 - Développement de nouvelles possibilités
 - Amélioration des connaissances sur les effets indésirables



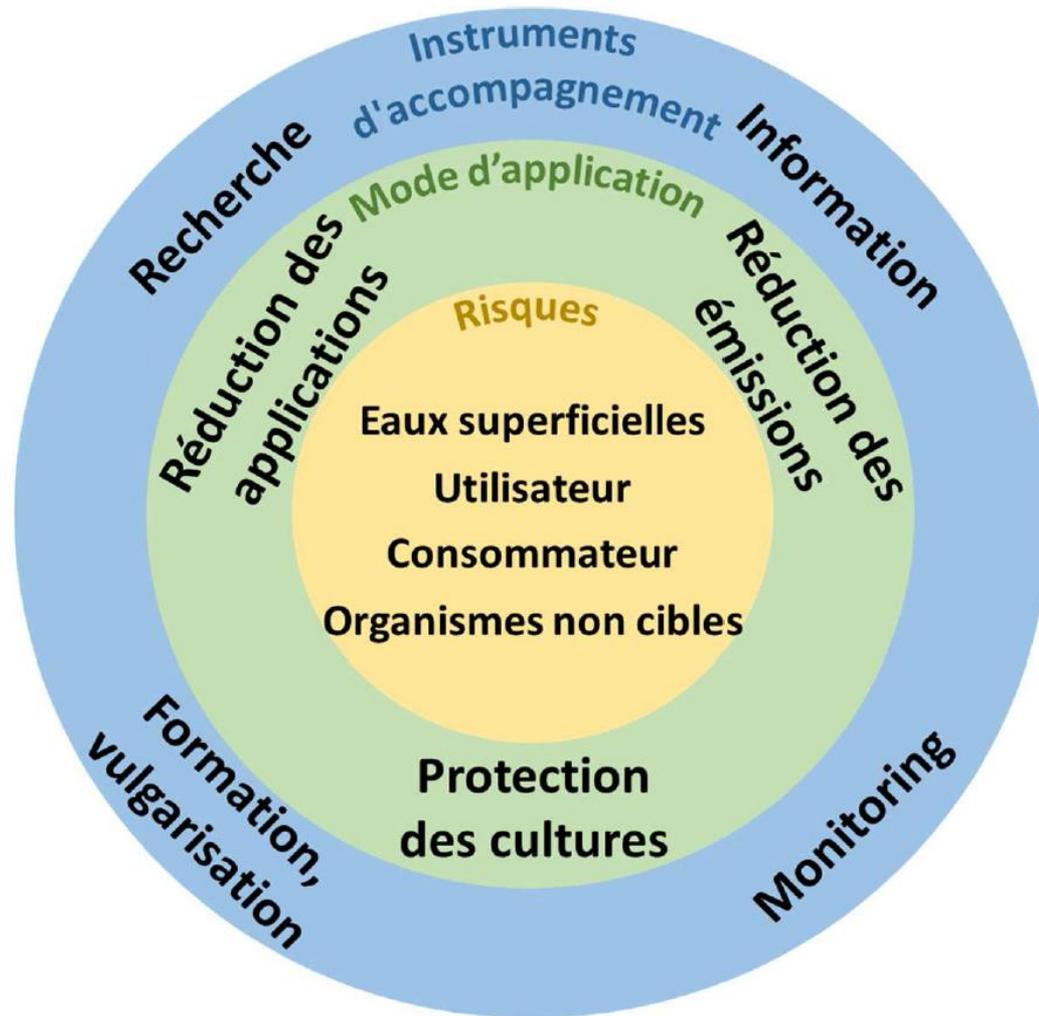
2. Plan d'action national : Produits phytosanitaires

		Objets à protéger						
		Consomma- teur	Utilisateur et opérateur	Personne présente et résident	Eaux souterraines et eaux superficielles	Organismes non cibles	Fertilité du sol	Cultures
Champ d'application	Agriculture	●	●	●	●	●	●	●
	Aménagements publics (p. ex. terrains de sport engazonné, voies ferrées, parcs)	○	●	●	●	○	○	○
	Jardins privés	●	●	○	●	●	●	○

● Priorité élevée
 ● Priorité moyenne
 Priorité faible

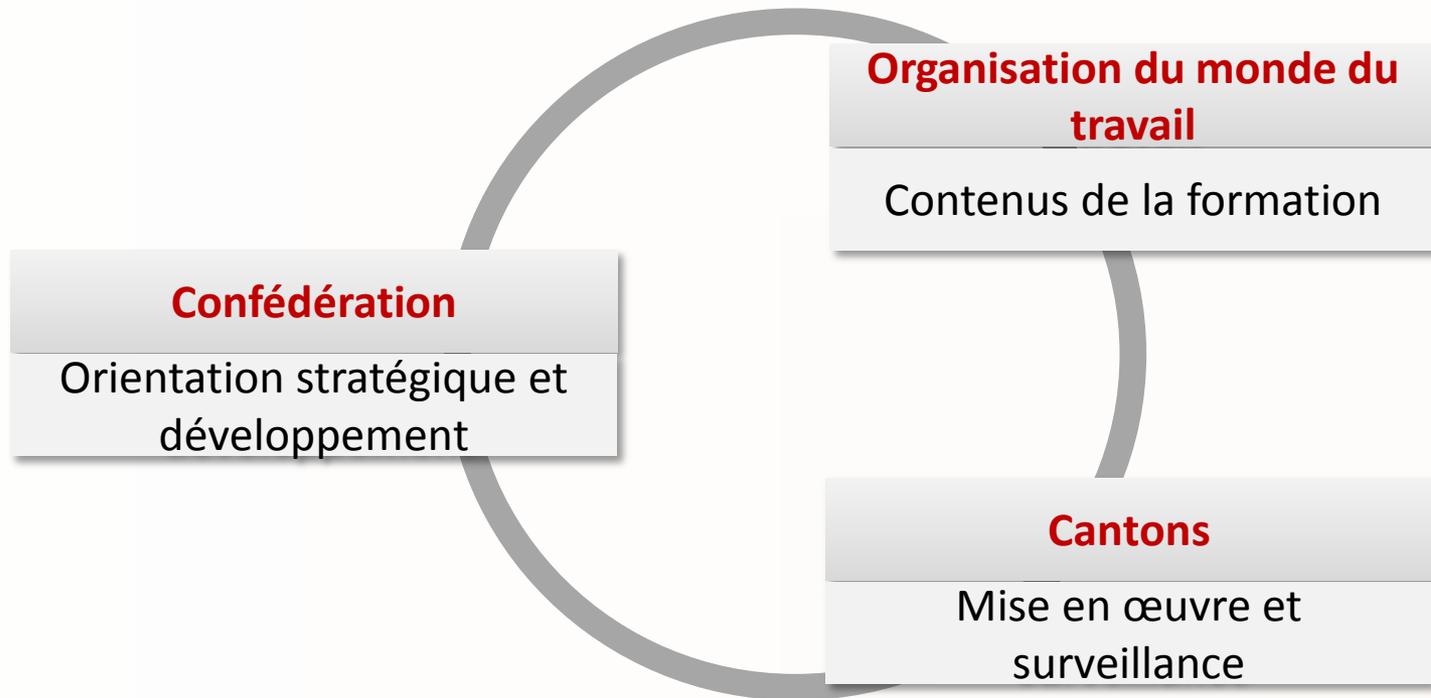


2. Plan d'action national : Produits phytosanitaires



3. L'OrTra AgriAliForm (I)

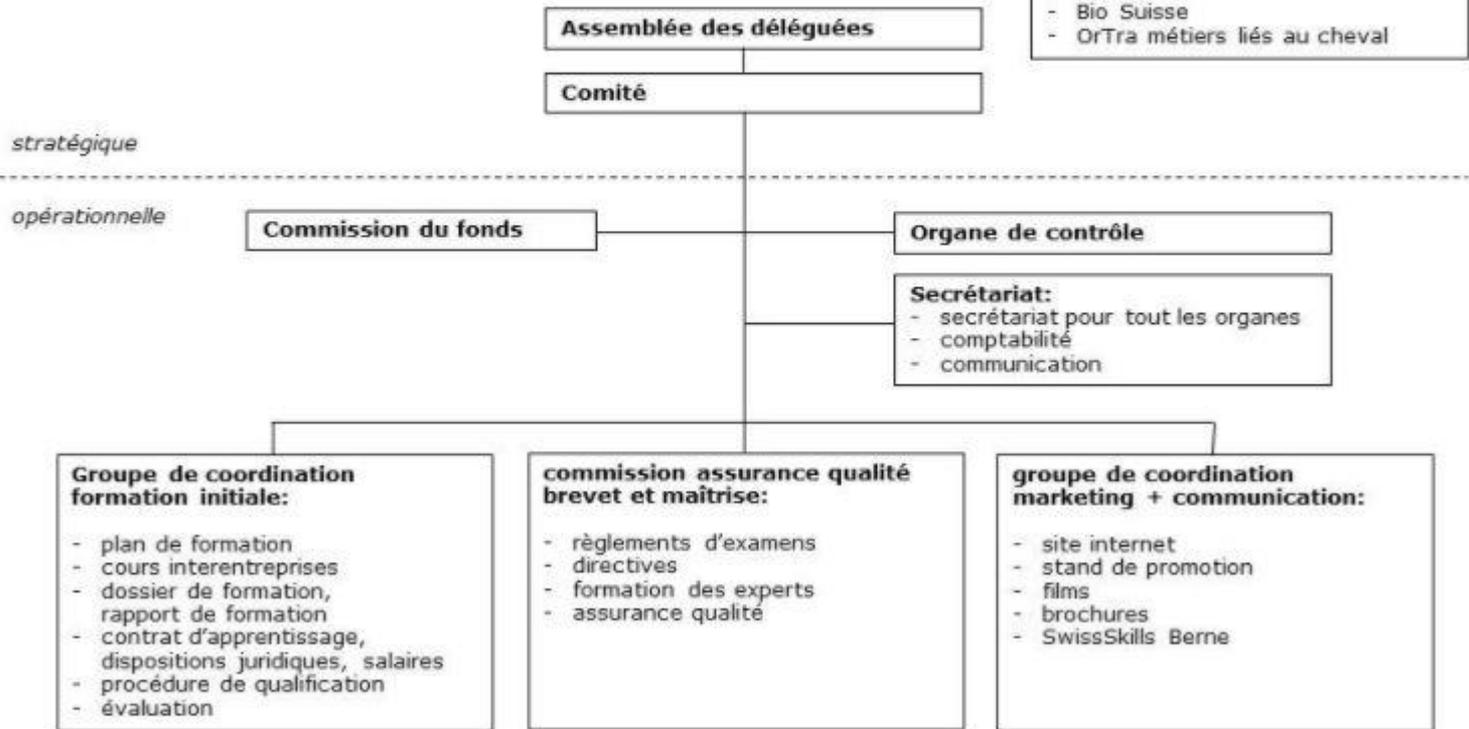
Une tâche – trois partenaires



3. L'OrTra AgriAliForm (II)

OrTra AgriAliForm
forme juridique association

- Organisations membres:**
- USP
 - AGORA
 - UMS
 - FUS
 - Aviforum
 - FSV
 - ASCV
 - USPF
 - Bio Suisse
 - OrTra métiers liés au cheval





3. L'OrTra AgriAliForm (III)

L'Association a pour buts de :

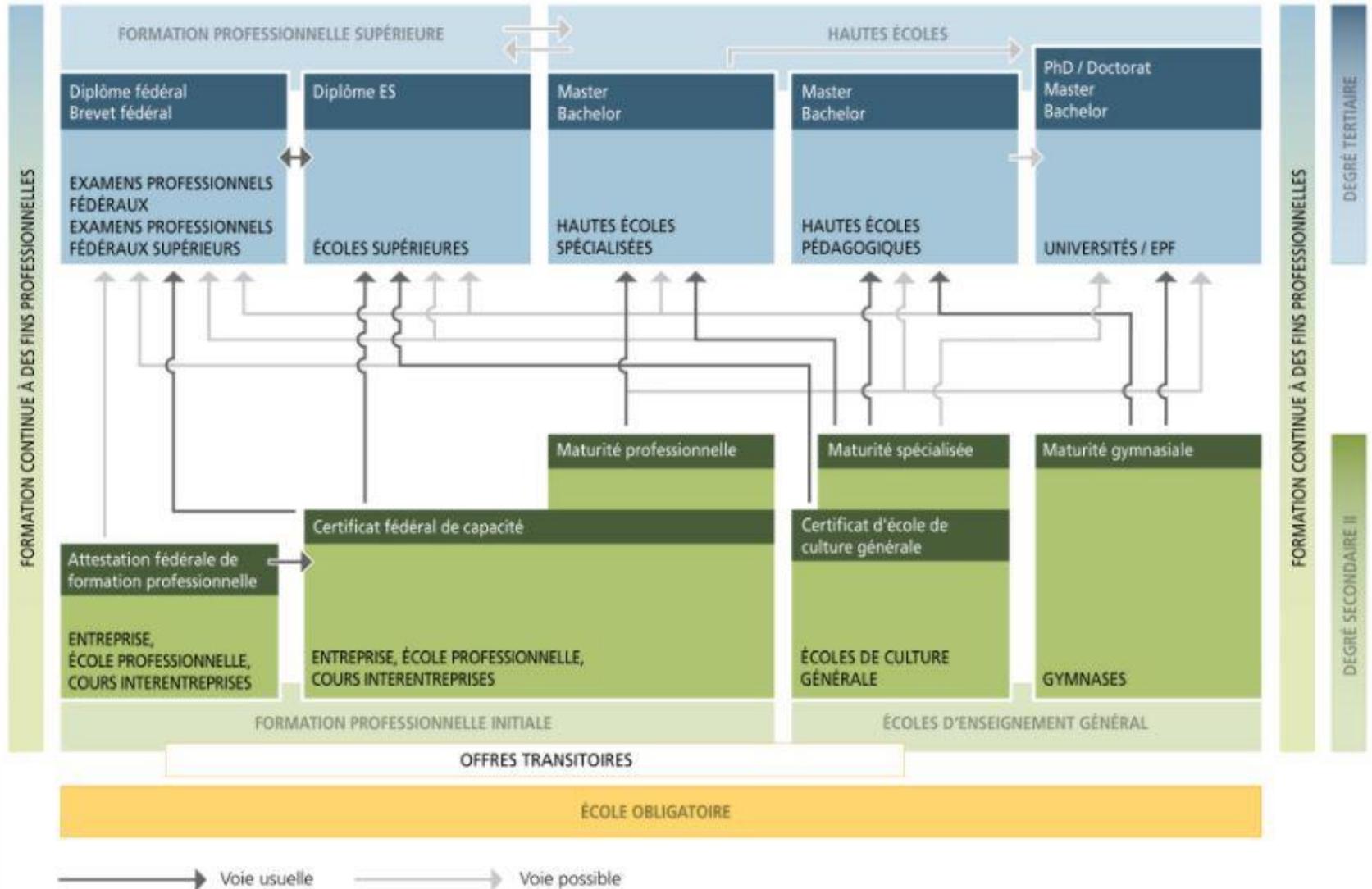
- fédérer les organisations professionnelles actives dans la formation professionnelle ;
- coordonner et promouvoir la formation professionnelle de l'agriculture, des branches spéciales de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles ;
- représenter les intérêts de ses membres auprès de la Confédération, des Cantons et des autres organisations ;
- fixer les objectifs et le contenu de formation des différentes professions ;
- décider sur les autres domaines conformément à l'ordonnance de formations (OFO) ;
- gère un fonds de la formation professionnelle ayant force obligatoire.



3. L'OrTra AgriAliForm (IV)

- Budget global entre 2,5 et 3 millions par année dont 50 % pour les CIE
- Nouveau mode de calcul de la contribution au fonds dès 2018 :
 - Claire séparation entre le fonds et le fonctionnement de l'OrTra
 - Claire séparation des coûts régionaux et nationaux
 - Diminution du nombre de critères dans la clé de répartition (surface, nb d'apprentis, fonds cantonal ou pas)

4. Chiffres-clés de la formation (I)





4. Chiffres-clés de la formation (II)

1 Employé-e de commerce CFC 12'860	11 Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles CFC 1'167
2 Gestionnaire du commerce de détail CFC 4'642	12 Menuisier/ère Ebéniste CFC 1'086
3 Assistant-e en soins et santé communautaire CFC 3'788	13 Coiffeur/euse CFC 1'051
4 Assistant-e socio-éducatif-ve CFC 2'963	14 Maçon-ne CFC 1'049
5 Informaticien-ne CFC 1'713	15 Agriculteur/trice CFC 1'034
6 Installateur/trice-électricien-ne CFC 1'550	16 Charpentier/ière CFC 916
7 Cuisinier/ère CFC 1'537	17 Assistant-e médical-e CFC 915
8 Polymécanicien-ne CFC 1'484	18 Assistant-e dentaire CFC 866
9 Dessinateur/trice CFC 1'369	19 Horticulteur/trice CFC 865
10 Logisticien-ne CFC 1'303	20 Assistant-e en pharmacie CFC 783



4. Chiffres-clés de la formation (III)

Nombres d'apprentis

Année scolaire	2011/12				2018/19			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Agriculteur	678	970	898	2546	695	1088	1168	2951
Aviculteur	4	4	1	9	1	5	7	13
Maraîcher	30	15	24	69	30	29	37	96
Arboriculteur	5	11	10	26	9	11	22	42
Viticulteur	52	53	64	169	40	68	71	179
Caviste	18	32	24	74	22	19	35	76
Total CFC	787	1085	1021	2893	797	1220	1340	3357

Agropraticien AFP	90	122	0	212	82	142	0	224
--------------------------	-----------	------------	----------	------------	-----------	------------	----------	------------

Total champ professionnel	877	1207	1021	3105	879	1362	1340	3581
----------------------------------	------------	-------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	-------------

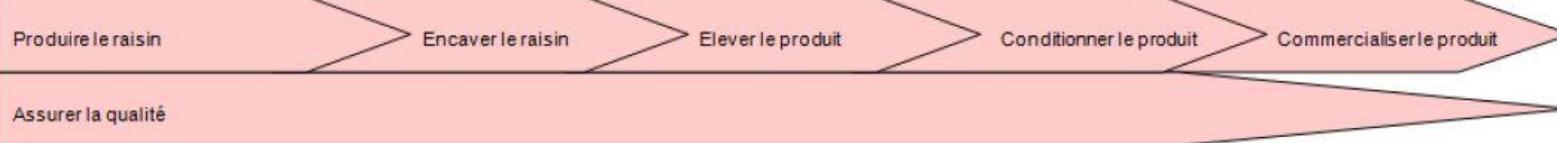


4. Chiffres-clés de la formation (IV)

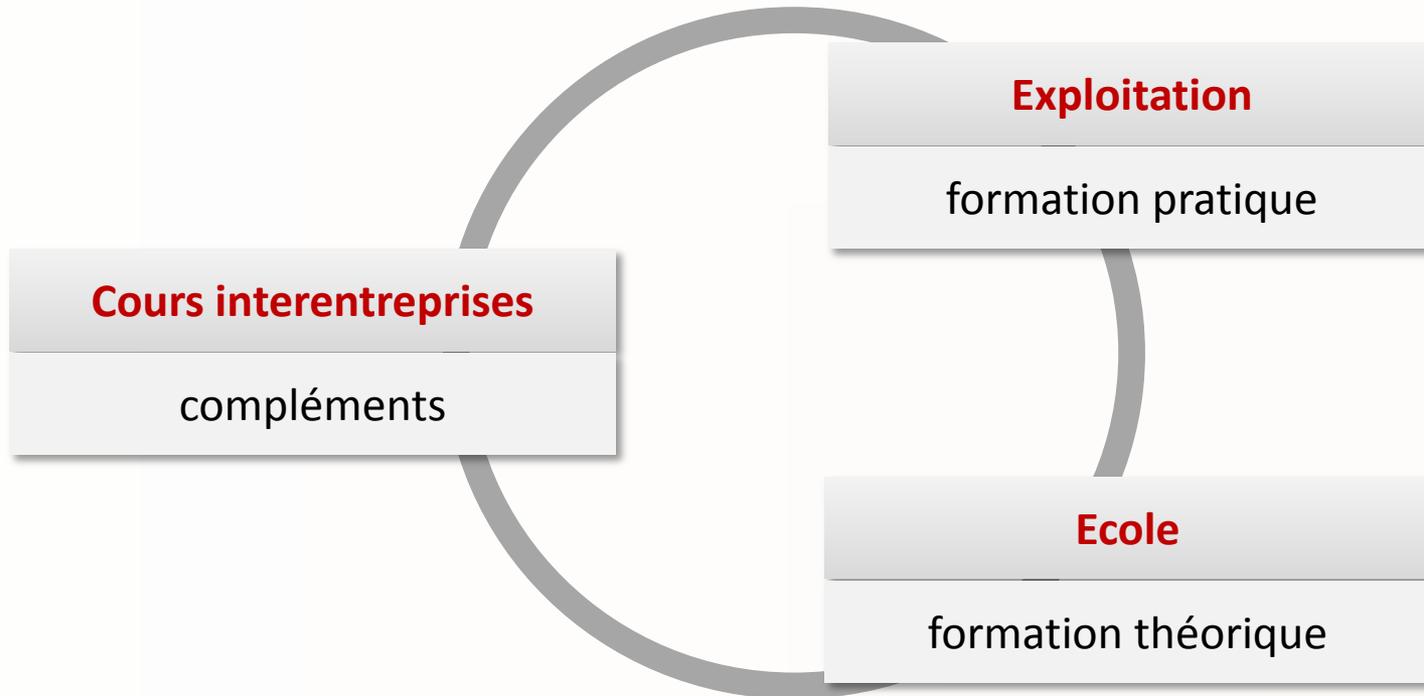
Diplômes en formation professionnelle supérieure 2016

Beruf	eidg. Fachausweis (FA) brevet fédéral (BF)		Meisterdiplom (HFP) Maîtrise		Höhere Fachschulen (HF) Ecoles supérieures (ES)		Profession
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
	Landwirt/in	279	209	90	166		
Geflügelfachmann/frau	0	3	0	0			Aviculteur/trice
Obstfachmann/frau	0	1	1	4			Arboriculteur/trice
Gemüsegärtner/in	0	0	0	10			Maraîcher/ère
Winzer/in	5	2	2	2			Viticulteur/trice
Weintechnologe/in	9	3	2	1			Caviste
Bäuerinnen	110	112	4	4			Paysanne
Agrotechniker/in (HF)					36	45	Agro-Technicien/ne (ES)
Agrokaufmann/-frau (HF)					8	19	Agro-Commerçant (ES)
Weinbautechniker/in (HF)					8	6	Technicien/ne Vitivinicole (ES)
Total	403	330	99	187	52	70	total

4. Chiffres-clés de la formation (V)

Domaines de compétences	Objectifs généraux
A Production végétale	 <p>Travailler le sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Planter les cultures fruitières resp. la vigne Semer et planter les cultures maraîchères Semer et planter les grandes cultures <p>Fertiliser les plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Soigner les cultures fruitières resp. la vigne Soigner les grandes cultures resp. les cult. maraîchères Utiliser et prendre soin des herbages <p>Récolter les fruits, les baies resp. les raisins</p> <p>Récolter les cultures resp. les cult. maraîchères</p> <p>Elaborer le vin</p> <p>Stocker et transformer les produits</p> <p>Conserver le fourrage</p> <p>Approfondir en production végétale biologique (pour le domaine spécifique en production biologique)</p> <p>Assurer la qualité des denrées alimentaires et vendre des produits</p>
B Production animale	 <p>Détenir et soigner des animaux de rente</p> <p>Affourager les animaux de rente</p> <p>Elever des animaux de rente</p> <p>Maintenir les animaux de rente en bonne santé</p> <p>Produire des aliments d'origine animale et assurer leur qualité</p> <p>Approfondir en production laitière, bovine ou porcine</p> <p>Produire et commercialiser des œufs et de la volailles</p> <p>Approfondir en élevage d'animaux biologique (pour le dom, spéc. en bio.)</p>
C Vinification	 <p>Produire le raisin</p> <p>Encaver le raisin</p> <p>Elever le produit</p> <p>Conditionner le produit</p> <p>Commercialiser le produit</p> <p>Assurer la qualité</p>
D Mécanisation et installations techniques	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser correctement les matériaux Régler et entretenir les machines et les équipements Exploiter et entretenir les bâtiments et les installations Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé
E Environnement de travail	<p>Comprendre les liens de l'économie d'entreprise, de la politique, du droit et de la nature dans l'environnement de travail</p>
F Domaine à options	<p>Approfondir les spécificités régionales</p>
Culture générale	<p>Contenu de formation conformément au PEC</p>
Sport	<p>Contenu conformément au PEC pour la gymnastique et le sport</p>

4. Chiffres-clés de la formation (VI)





5. Evaluation du système

- Entrée en vigueur des Ordonnances et des plans de formation du CFC et de l'AFP au 1^{er} janvier 2009
- Evaluation durant l'année scolaire 2012 – 2013 :
 - Forces :
 - Profil professionnel
 - Structure globale
 - Changement de place d'apprentissage
 - Mais :
 - Plusieurs demandes de corrections et d'améliorations



5. Révision partielle (rentrée 2017)

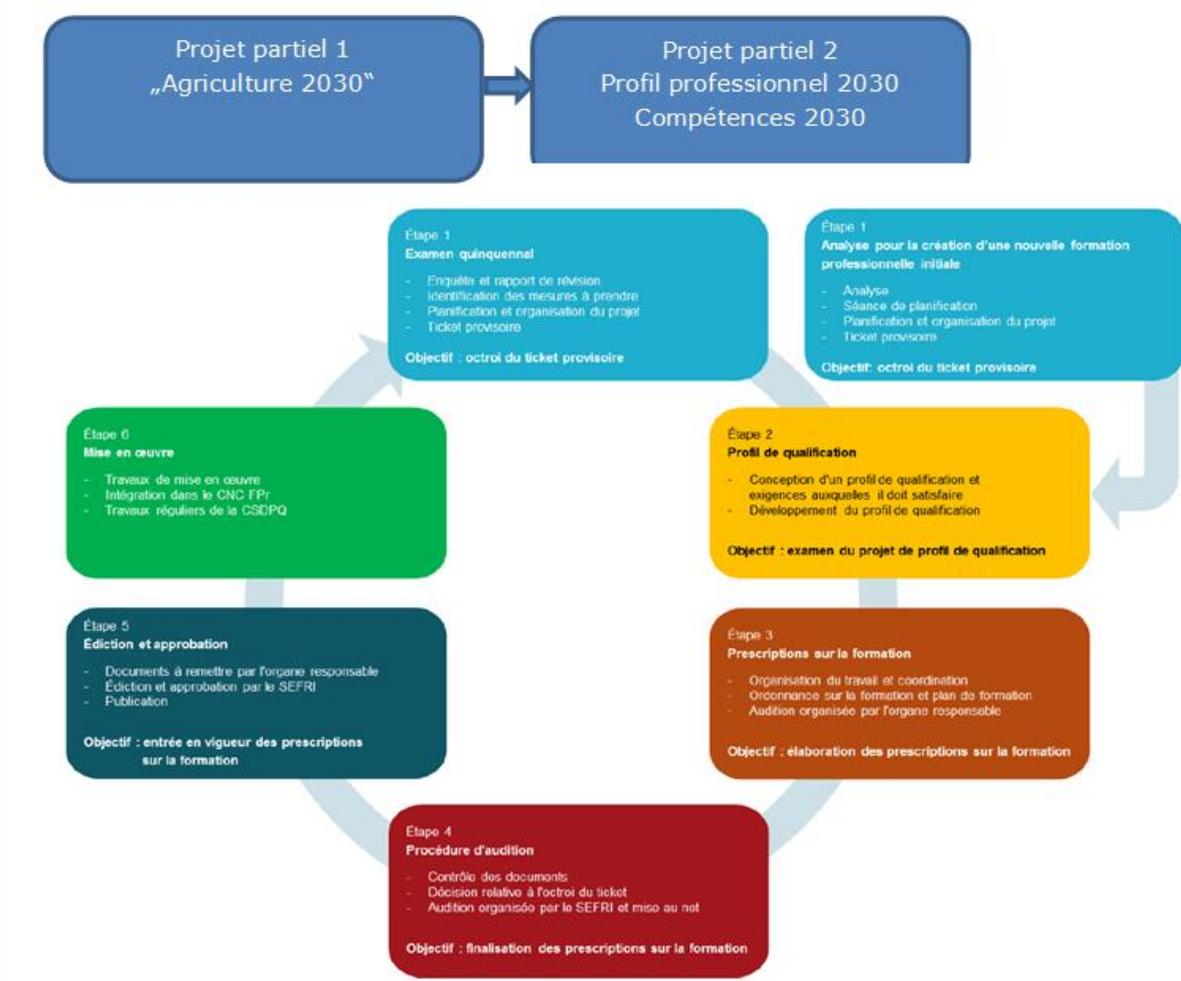
- Modèle linéaire pour les cultures spéciales et exception possible au modèle progressif pour l'agriculture
- Renforcement du Bio
- Homogénéisation du nombre de CIE entre les AFP et les CFC
- Mesures visant à rendre le dossier de formation plus attractif (version électronique)
- Adaptations au niveau de la procédure de qualification :
 - Dossier de formation dans l'examen pratique
 - Pondérations adaptées (modèle linéaire)



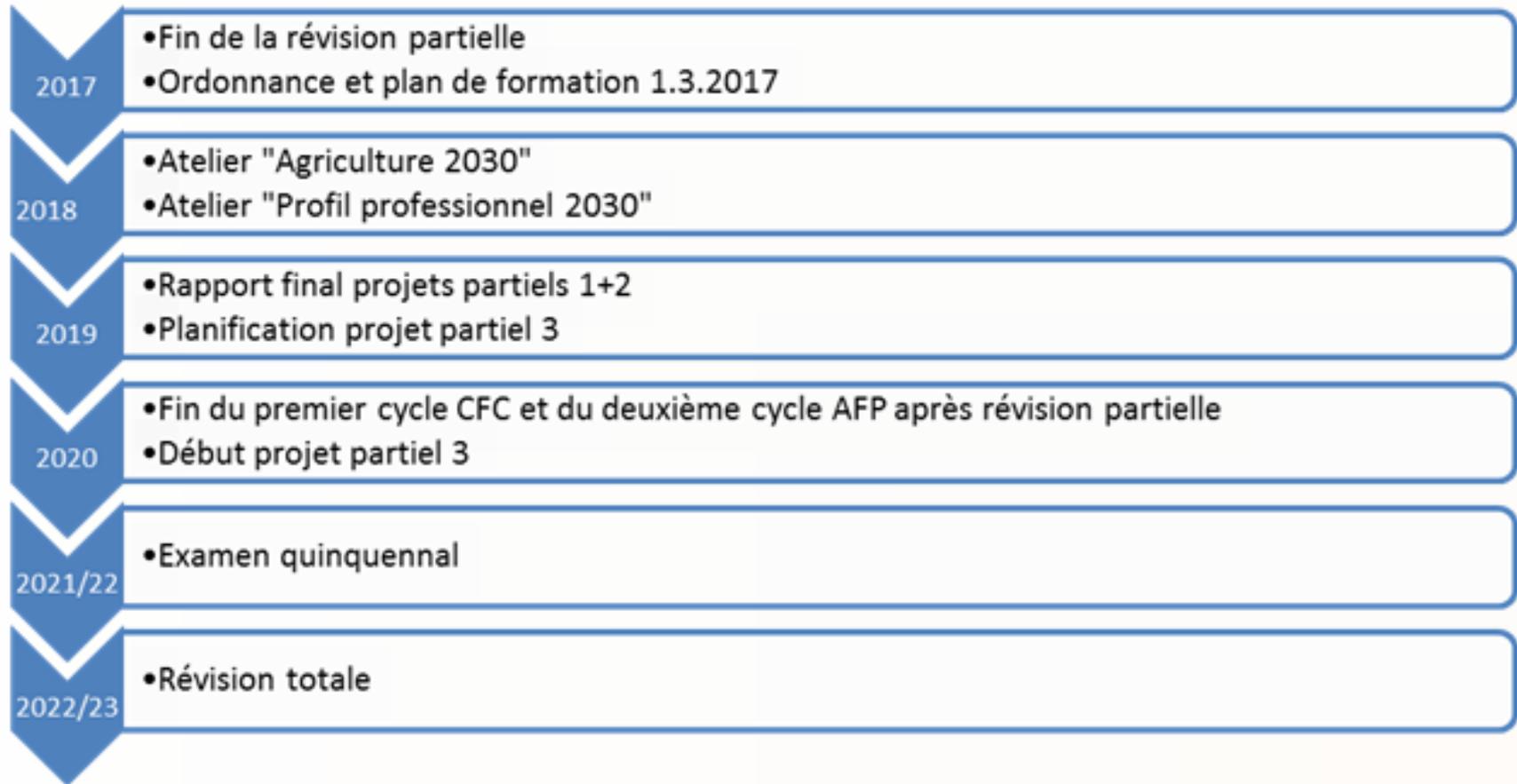
6. Révision totale (2020 – 2025) (I)

- Besoin de la profession en 2025
- Conséquences sur la formation :
 - Durée de l'apprentissage (3 ou 4 ans)
 - Modèle de formation (linéaire ou progressif)
 - Spécialisations (orientations, domaines spécifiques)
 - Procédure de qualification (centralisée ou sur l'exploitation)

6. Révision totale (2020 – 2025) (II)



6. Révision totale (2020 – 2025) (III)



7. Questions



Merci de votre attention !

